

## Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide PROJETS\_QUARTIERS

Opération	01P075O004 - Le Grand Déj
AP/EPCP	01P075E13 - EPFS-D-Vie associative
Crédits votés	29 000,00
Crédits disponibles avant session	1 000,00
Crédits pré-affectés sur	1 000,00
Crédits pré-affectés sur session	1 000,00
Crédits disponibles après session	0,00

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 02014-01	416 - FEDERATION REMPART BOURGOGNE	38 RUE DES FORGES	21000 DIJON	pour l'obtention du prix de la Ville de Dijon à l'occasion de la manifestation "Le Grand Déj"	1 000,00	1 000,00	1 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	1 000,00	

Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.

## Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide FONCT\_ECONOMIQUE

<b>Opération</b>	01P090O005 - Soutien aux associations
<b>AP/EPCP</b>	01P090E25 - EPFS-D-Occupation du domaine p
<b>Crédits votés</b>	198 900,00
<b>Crédits disponibles avant session</b>	67 540,00
<b>Crédits pré-affectés sur opération</b>	7 200,00
<b>Crédits pré-affectés sur session</b>	7 200,00
<b>Crédits disponibles après session</b>	60 340,00

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 02043-01	179 - UNION COMMERCIALE GODRANS VILLAGE	34 RUE DES GODRANS PHARMACIE DES GODRANS	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2014	11 960,00	3 500,00	1 500,00	
<b>TOTAUX</b>			Nombre de dossiers	1		Montant	1 500,00	

Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.

<b>Opération</b>	01P090O005 - Soutien aux associations
<b>AP/EPCP</b>	01P090E25 - EPFS-D-Occupation du domaine p
<b>Crédits votés</b>	198 900,00
<b>Crédits disponibles avant session</b>	67 540,00
<b>Crédits pré-affectés sur opération</b>	7 200,00
<b>Crédits pré-affectés sur session</b>	7 200,00
<b>Crédits disponibles après session</b>	60 340,00

Libellé du Type d'aide PROJETS\_ECONOMIQUES

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 00699 - 1	1275 - CENTRE TECHNIQUE REGIONAL DE LA CONSOMMATION DE BOURGOGNE	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE NN7	21000 DIJON	pour sa participation à la foire gastronomique, du 31 octobre au 11 novembre 2013	2 422,00	1 000,00	1 000,00	
2014 - 00700 - 1	1275 - CENTRE TECHNIQUE REGIONAL DE LA CONSOMMATION DE BOURGOGNE	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE NN7	21000 DIJON	pour le quarantième anniversaire de l'association	3 068,00	1 000,00	500,00	
2014 - 01768-01	267 - CONFRERIE DU CASSIS DE DIJON	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE V9	21000 DIJON	pour l'organisation du concours de dessin dans le cadre de la fête de la Saint Nicolas, le 6 décembre 2014	1 818,00	600,00	600,00	
2014 - 02005-01	6509 - UNION COMMERCIALE RUE CHARRUE	8 10 RUE CHARRUE	21000 DIJON	pour la décoration et l'animation de la rue charrue durant les fêtes de fin d'année	1 750,00	1 750,00	1 500,00	
2014 - 02016-01	16663 - UNION DEPARTEMENTALE DES ARTISANS BOULANGERS DE COTE D OR	15 RUE CHARLES POISOT	21000 DIJON	pour l'organisation du concours "Master de la baguette de tradition", dans le cadre de la foire gastronomique	1 600,00	600,00	600,00	

2014 - 02017-01	20275 - UNION DES COMMERCANTS DU QUARTIER REPUBLIQUE	4 BOULEVARD DE LA TREMOUILLE	21000 DIJON	pour l'organisation de diverses animations durant les fêtes de fin d'année quartier République	4 447,48	1 500,00	1 500,00	
TOTAUX	Nombre de dossiers			6	Montant		5 700,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- le solde au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier de l'action accompagné des justificatifs correspondants qu'il conviendra d'adresser à la Direction des Services Financiers

## Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide CONGRES

Opération	01P093O005 - Manif.institutionnelles Divers
AP/EPCP	01P093E17 - EPFS-D-Actions de promotions
Crédits votés	69 700,00
Crédits disponibles avant session	46 000,00
Crédits pré-affectés sur opération	4 500,00
Crédits pré-affectés sur session	4 500,00
Crédits disponibles après session	41 500,00

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 01335-01	19663 - ASS POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA REANIMATION MEDICALE	14 RUE GAFFAREL SCE REANIMATION MEDICALE CHU LE BOCAGE	21000 DIJON	pour l'organisation du congrès annuel du CRICS, du 15 au 17 octobre 2014	10 960,00	4 500,00	1 000,00	
2014 - 01666-01	3539 - SANTE ET DROIT DES PATIENTS	24 BOULEVARD JEANNE D ARC	21000 DIJON	pour l'organisation d'un workshop sur le thème "Aliments diététiques destinés à des fins médicales spéciales"	7 450,00	1 500,00	1 000,00	
2014 - 01745-01	4421 - RESEAU NATIONAL DES MAISONS DES ASSOCIATIONS	1018 QUARTIER DU GRAND PARC MAISON DES ASSOCIATIONS	14200 HEROUVILLE ST CLAIR	pour l'organisation des rencontres nationales du Réseau National des Maisons des Associations, du 10 au 12 décembre 2014	20 100,00	1 500,00	1 500,00	
2014 - 01767-01	7389 - FEDERATION NATIONALE LEO LAGRANGE FNLL	150 RUE DES POISSONNIERS	75018 PARIS	pour l'organisation de son vingt-cinquième congrès, du 24 au 26 octobre 2014	325 000,00	7 500,00	1 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	5		Montant	4 500,00	

## Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide MANIF\_CULTURE

Opération	01P055O001 - Soutien asso sect patrimoine
AP/EPCP	01P055E02 - EPFD-S Asso secteur patrimoine
Crédits votés	37 900,00
Crédits disponibles avant session	0,00
Crédits pré-affectés sur	600,00
Crédits pré-affectés sur session	600,00
Crédits disponibles après session	-600,00

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 01253-01	4573 - ARCHITECTURE DIJON BOURGOGNE	62 RUE DES MOULINS	21000 DIJON	pour la publication du livre "Dubai villas"	3 000,00	700,00	600,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	600,00	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- le solde au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier de l'action accompagné des justificatifs correspondants qu'il conviendra d'adresser à la Direction des Services Financiers

<b>Opération</b>	01P0600001 - Soutien au secteur musique
<b>AP/EPCP</b>	01P060E26 - EPFS-D Soutien aux association
<b>Crédits votés</b>	635 675,00
<b>Crédits disponibles avant session</b>	300,00
<b>Crédits pré-affectés sur opération</b>	2 800,00
<b>Crédits pré-affectés sur session</b>	2 800,00
<b>Crédits disponibles après session</b>	-2 500,00

Libellé du Type d'aide MANIF\_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 01106-01	13450 - YEAH SAI FAMILY	3 RUE FRANKLIN	21000 DIJON	pour la réalisation de plusieurs clips vidéos	0,00	3 000,00	1 000,00	
2014 - 01490-01	19979 - SEVVES	4 RUE DE LA LIBERTE	21140 SEMUR EN AUXOIS	pour l'enregistrement de l'album du groupe Sevves	5 000,00	1 500,00	800,00	
2014 - 02046-01	10773 - LULLAPROD	2 ALLEE DE LA BERGERIE	21310 BELLENEUVE	pour l'enregistrement et la promotion du disque de Lullaby	6 521,00	1 776,00	1 000,00	
<b>TOTAUX</b>			Nombre de dossiers	3		Montant	2 800,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- le solde au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier de l'action accompagné des justificatifs correspondants qu'il conviendra d'adresser à la Direction des Services Financiers

Opération	01P060O003 - Soutien au secteur théâtre
AP/EPCP	01P060E26 - EPFS-D Soutien aux association
Crédits votés	1 746 040,00
Crédits disponibles avant session	600,00
Crédits pré-affectés sur opération	1 000,00
Crédits pré-affectés sur session	1 000,00
Crédits disponibles après session	-400,00

Libellé du Type d'aide MANIF\_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 02041-01	114 - COMPAGNIE EN ATTENDANT	16 RUE DU GENERAL DELABORDE	21000 DIJON	pour la réalisation du projet "Dans la forêt...", du 7 novembre 2014 au 30 mai 2015	24 500,00	4 000,00	1 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	1 000,00	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- le solde au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier de l'action accompagné des justificatifs correspondants qu'il conviendra d'adresser à la Direction des Services Financiers



Libellé du Type d'aide FONCT\_CULTURE

Opération	01P060O004 - Soutien secteur pluridiscipli.
AP/EPCP	01P060E26 - EPFS-D Soutien aux association
Crédits votés	738 398,00
Crédits disponibles avant session	20 421,20
Crédits pré-affectés sur opération	15 800,00
Crédits pré-affectés sur session	15 800,00
Crédits disponibles après session	4 621,20

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 01973-01	8759 - LA COURSIVE BOUTARIC	2 RUE BOUTARIC	21071 DIJON CEDEX	subvention de fonctionnement pour l'année 2014	153 239,00	22 000,00	15 000,00	
TOTAUX	Nombre de dossiers			1	Montant		15 000,00	

Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire.

<b>Opération</b>	01P060O004 - Soutien secteur pluridiscipli.
<b>AP/EPCP</b>	01P060E26 - EPFS-D Soutien aux association
<b>Crédits votés</b>	738 398,00
<b>Crédits disponibles avant session</b>	20 421,20
<b>Crédits pré-affectés sur opération</b>	15 800,00
<b>Crédits pré-affectés sur session</b>	15 800,00
<b>Crédits disponibles après session</b>	4 621,20

Libellé du Type d'aide MANIF\_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 01860-01	20126 - P ART AGE	53 RUE DU 26EME DRAGONS	21000 DIJON	pour la présentation du spectacle "Le matin des bleuets", le 7 novembre 2014	1 600,00	1 000,00	800,00	
<b>TOTAUX</b>			Nombre de dossiers	1		Montant	800,00	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- le solde au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier de l'action accompagné des justificatifs correspondants qu'il conviendra d'adresser à la Direction des Services Financiers

Opération	01P060O017 - Opéra de Dijon
AP/EPCP	01P060E23 - EPIS-D Soutien aux association
Crédits votés	45 000,00
Crédits disponibles avant session	45 000,00
Crédits pré-affectés sur opération	40 000,00
Crédits pré-affectés sur session	40 000,00
Crédits disponibles après session	5 000,00

Libellé du Type d'aide      AUTRES SUB INVESTISSEMENT

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 01482-01	3210 - REGIE OPERA DE DIJON	11 BD DE VERDUN	21000 DIJON	pour l'acquisition de matériel de vidéo projection	55 380,00	40 000,00	40 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	40 000,00	

Cette aide financière sera mandatée dès que la Régie de l'Opérat de Dijon aura adressé, à la Direction des Services Financiers, les justificatifs des dépenses réalisées.

Opération	01P066O004 - Soutien au secteur cinéma et a
AP/EPCP	01P066E04 - EPFS-D-Soutien secteur arts vi
Crédits votés	46 800,00
Crédits disponibles avant session	0,00
Crédits pré-affectés sur opération	1 000,00
Crédits pré-affectés sur session	1 000,00
Crédits disponibles après session	-1 000,00

Libellé du Type d'aide MANIF\_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 01977-01	7368 - ATTAC 21	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE S7	21000 DIJON	pour l'organisation du festival "Ciné Attac", du 7 au 16 octobre 2014	2 800,00	1 200,00	1 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	1 000,00	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- le solde au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier de l'action accompagné des justificatifs correspondants qu'il conviendra d'adresser à la Direction des Services Financiers

Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide INVES\_RI

<b>Opération</b>	01P095O001 - Projets de coopé et appuis
<b>AP/EPCP</b>	01P095E19 - EPIS-D- Action européenne inte
<b>Crédits votés</b>	0,00
<b>Crédits disponibles avant session</b>	0,00
<b>Crédits pré-affectés sur</b>	50 000,00
<b>Crédits pré-affectés sur session</b>	50 000,00
<b>Crédits disponibles après session</b>	-50 000,00

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 02013-01	12032 - CRISD CENTRE DE RENCONTRES	1 BD CHAMPOLLION	21000 DIJON	pour la réalisation de travaux de rénovation et d'aménagement de la salle de restauration	151 497,00	50 000,00	50 000,00	
<b>TOTAUX</b>	Nombre de dossiers			1	Montant		50 000,00	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 %, soit la somme de 40 000 €, dès que la convention relative au financement d'une association sera devenue exécutoire,
- 20 %, soit la somme de 10 000 €, dès que l'association aura transmis, à la Direction des Services Financiers, le bilan financier définitif des travaux accompagné des justificatifs correspondants.

## Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide PROJETS\_EDUCATIFS

<b>Opération</b>	01P117O002 - Soutien aux associations
<b>AP/EPCP</b>	01P117E35 - EPFS-D
<b>Crédits votés</b>	443 800,00
<b>Crédits disponibles avant session</b>	39 467,45
<b>Crédits pré-affectés sur</b>	4 450,00
<b>Crédits pré-affectés sur session</b>	4 450,00
<b>Crédits disponibles après session</b>	35 017,45

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 01308-01	487 - UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE	MAISON DE L UNIVERSITE	21078 DIJON CEDEX	pour l'organisation du colloque intitulé "Veilles de guerre" les 16 et 17 octobre 2014	5 200,00	500,00	500,00	
2014 - 01309-01	487 - UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE	MAISON DE L UNIVERSITE	21078 DIJON CEDEX	pour l'organisation du colloque intitulé "Formes et fonctions de participation politique", les 6 et 7 novembre 2014	9 000,00	1 000,00	500,00	
2014 - 01337-01	487 - UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE	MAISON DE L UNIVERSITE	21078 DIJON CEDEX	pour l'organisation de deux journées thématiques sur les dispositifs nanophotoniques, les 12 et 13 janvier 2015	4 394,00	894,00	450,00	

2014 - 01660-01	487 - UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE	MAISON DE L UNIVERSITE	21078 DIJON CEDEX	organisation d'un colloque sur le thème "Goût et identité culturelle", les 17 et 18 décembre 2014	9 900,00	1 000,00	1 000,00	
2014 - 01661-01	487 - UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE	MAISON DE L UNIVERSITE	21078 DIJON CEDEX	organisation colloque "Journées annuelles du Groupe Français de la Céramique", du 24 au 26 mars 2015	30 250,00	1 000,00	1 000,00	
2014 - 01955-01	487 - UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE	MAISON DE L UNIVERSITE	21078 DIJON CEDEX	pour l'organisation du colloque "Corps, Trauma et Culture", les 26 et 27 mars 2015	18 000,00	3 000,00	1 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	6		Montant	4 450,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- le solde au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier de l'action accompagné des justificatifs correspondants qu'il conviendra d'adresser à la Direction des Services Financiers

## Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide INVES\_SOCIAL

Opération	01P125O002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P125E22 - EPIS-D-Frais pilotage des miss
Crédits votés	306 737,00
Crédits disponibles avant session	0,00
Crédits pré-affectés sur	50 000,00
Crédits pré-affectés sur session	50 000,00
Crédits disponibles après session	-50 000,00

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 00924-01	14622 - UNE MAISON DE PARENTS EN BOURGOGNE	RUE DE CROMOIS	21000 DIJON	pour la réalisation de travaux d'extension de la maison de parents en Bourgogne	1 780 000,00	89 000,00	50 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	50 000,00	

Cette aide financière sera mandatée sur présentation des justificatifs des dépenses réalisées.



Opération	01P125O002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P125E23 - EPFS-D-Frais pilotage des miss
Crédits votés	1 067 750,00
Crédits disponibles avant session	309 858,00
Crédits pré-affectés sur opération	12 974,00
Crédits pré-affectés sur session	12 974,00
Crédits disponibles après session	296 884,00

Libellé du Type d'aide FONCT\_SOCIAL

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 01365-01	256 - BANQUE ALIMENTAIRE DE BOURGOGNE	16 RUE DE LA HOUE	21800 QUETIGNY	subvention complémentaire de fonctionnement pour l'année 2014	377 012,00	7 778,00	5 974,00	
2014 - 01386-01	11933 - SASTI ACTION SOCIALE TRAVAILLEURS INDEP BOURGOGNE	48 RUE BERLIER	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2014	478 026,00	1 000,00	1 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	2		Montant	6 974,00	

Ces aides financières seront mandatées dès que la délibération relative à l'attribution de subvention sera devenue exécutoire.

Opération	01P125O002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P125E23 - EPFS-D-Frais pilotage des miss
Crédits votés	1 067 750,00
Crédits disponibles avant session	309 858,00
Crédits pré-affectés sur opération	12 974,00
Crédits pré-affectés sur session	12 974,00
Crédits disponibles après session	296 884,00

Libellé du Type d'aide PROJETS\_SOCIAL

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 01319-01	310 - ASSOCIATION DIJONNAISE ENTRAIDE FAMILLES OUVRIERES ADEFO	1 RUE DE LA PREVOTE	21000 DIJON	pour la présentation du projet "Sadi Carnot, ça déménage"	26 479,00	2 000,00	2 000,00	
2014 - 01423-01	10113 - SANTE ORALE HANDICAP DEPENDANCE ET VULNERABILITE SOHDEV	95 BOULEVARD PINEL CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER	69678 BRON CEDEX	pour l'organisation de la manifestation "Senior Sourire 2014", du 3 au 11 novembre 2014	36 700,00	2 000,00	1 000,00	
2014 - 01796-01	12222 - VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE DELEGATION DE BOURGOGNE	42 RUE JACQUES CELLERIER	21000 DIJON	pour l'organisation de la Virade de l'Espoir, le 27 septembre 2014	3 058,00	1 500,00	1 500,00	
2014 - 01846-01	15760 - CENTRE ORIENTATION SOCIALE MAISON DIVIO	RUE SAINT VINCENT DE PAUL	21000 DIJON	pour la réalisation du projet "Je serai ton regard"	9 994,00	2 100,00	1 000,00	

2014 - 01857-01	17690 - ASS RES POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES ARPAD	24 RUE DE GRAY	21000 DIJON	pour la réalisation du projet "Silence on tourne..."	3 016,25	1 000,00	500,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	5		Montant	6 000,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- le solde au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier de l'action accompagné des justificatifs correspondants qu'il conviendra d'adresser à la Direction des Services Financiers

## Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide COMP\_PERSONNEL

Opération	01P133O003 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P133E07 - EPFS-D
Crédits votés	2 658 022,00
Crédits disponibles avant session	130 367,26
Crédits pré-affectés sur	113 826,80
Crédits pré-affectés sur session	113 826,80
Crédits disponibles après session	16 540,46

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 01744-01	485 - DIJON UNIVERSITE CLUB ATHLETISME	ALLEE GILLES COMETI MAISON DES SPORTS DE L UNIVERSITE	21078 DIJON CEDEX	subvention complémentaire de fonctionnement destinée à financer un poste d'animateur sportif	22 290,93	22 290,93	18 000,00	
2014 - 01971-01	59 - DIJON GYM	17 RUE LEON MAURIS PALAIS DES SPORTS	21000 DIJON	subvention complémentaire de fonctionnement destinée à financer un poste d'animateur sportif	18 062,99	18 062,99	15 000,00	
2014 - 02048-01	473 - ASSOCIATION SPORTIVE DE FONTAINE D OUCHE	13 RUE BUFFON CHEZ MONSIEUR RANI ABDALLAH BOUABANE	21121 FONTAINE LES DIJON	pour le financement d'un poste Emploi Avenir	20 936,28	7 927,44	6 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	3		Montant	39 000,00	

Opération	01P133O003 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P133E07 - EPFS-D
Crédits votés	2 658 022,00
Crédits disponibles avant session	130 367,26
Crédits pré-affectés sur opération	113 826,80
Crédits pré-affectés sur session	113 826,80
Crédits disponibles après session	16 540,46

Libellé du Type d'aide FONCT\_SPORT

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 01349-01	185 - CLUB DES PATINEURS ET HOCHEYEURS DIJONNAIS	1 BOULEVARD TRIMOLET PATINOIRE MUNICIPALE	21000 DIJON	subvention complémentaire exceptionnelle de fonctionnement pour la saison sportive 2013-2014	1 398 673,00	60 000,00	23 000,00	
2014 - 01438-01	455 - AFRIQUE FOOTBALL DIJONNAIS	124 AVENUE JEAN JAURES	21000 DIJON	subvention complémentaire de fonctionnement pour la saison sportive 2013-2014	5 637,00	1 000,00	1 000,00	
2014 - 01483-01	516 - ASSOCIATION DIJONNAISE DE FUTSAL	24 RUE BECQUEREL	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour la saison sportive 2013-2014	2 000,00	1 000,00	1 000,00	
2014 - 01799-01	538 - ALLIANCE DIJON JUDO 21	17 RUE LEON MAURIS PALAIS DES SPORTS	21000 DIJON	acompte sur la subvention de fonctionnement pour la saison sportive 2014-2015	228 500,00	12 000,00	12 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	4		Montant	37 000,00	

Opération	01P133O003 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P133E07 - EPFS-D
Crédits votés	2 658 022,00
Crédits disponibles avant session	130 367,26
Crédits pré-affectés sur opération	113 826,80
Crédits pré-affectés sur session	113 826,80
Crédits disponibles après session	16 540,46

Libellé du Type d'aide MANIF\_SPORTIVES

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 01486-01	11696 - COMITE REGIONAL DU SPORT UNIVERSITAIRE DIJON BOURGOGNE	BP 27877 CAMPUS UNIVERSITAIRE MONTMUZARD	21078 DIJON CEDEX	pour l'organisation du championnat de France universitaire de cross country, le 11 décembre 2014	7 249,10	1 000,00	800,00	
2014 - 01487-01	344 - ALLIANCE DIJON GYM 21	17 RUE LEON MAURIS	21000 DIJON	pour la participation au championnat du monde de tumbling à Daytona Beach, le 17 novembre 2014	2 095,00	1 000,00	500,00	
2014 - 01488-01	264 - AM SPORTS	67 AVENUE DU DRAPEAU	21000 DIJON	pour l'organisation des championnats interzones indoor, les 6 et 7 décembre 2014	4 965,00	1 300,00	1 100,00	
2014 - 01663-01	485 - DIJON UNIVERSITE CLUB ATHLETISME	ALLEE GILLES COMETI MAISON DES SPORTS DE L UNIVERSITE	21078 DIJON CEDEX	pour l'organisation de la cinquième édition du meeting international indoor, le 13 décembre 2014	19 120,00	5 000,00	2 400,00	

2014 - 01665-01	59 - DIJON GYM	17 RUE LEON MAURIS PALAIS DES SPORTS	21000 DIJON	pour l'organisation d'un gala dans le cadre du vingtième anniversaire du club, le 13 décembre 2014	20 000,00	2 000,00	1 600,00	
2014 - 01795-01	3163 - ASA DU CLUB DE BOURGOGNE	9 RUE DES ARDENNES	21000 DIJON	pour l'organisation d'un challenge de karting pour les quartiers de la Ville de Dijon	15 000,00	15 000,00	14 000,00	
2014 - 01802-01	49 - ASPTT DIJON	RUE FRANCOIS MITTERRAND	21850 ST APOLLINAIRE	pour l'organisation du circuit national de sabre junior dames et hommes, le 2 novembre 2014	6 210,00	2 000,00	1 600,00	
2014 - 01820-01	237 - ALLIANCE DIJON ARC VOILE	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE A7	21000 DIJON	pour l'animation estivale 2014 de la base nautique du lac Kir	592,80	592,80	592,80	
2014 - 01835-01	228 - DIJON TENNIS DE TABLE	BOULEVARD GASTON BACHELARD SALLE DE LA SOURCE	21000 DIJON	organisation du Critérium National 1 handisport de tennis de table, le 15 novembre 2014	3 250,00	1 400,00	1 250,00	
2014 - 01836-01	419 - USEP DE LA COTE D OR	101 BOULEVARD MARECHAL JOFFRE	21000 DIJON	organisation de rencontres sportives en faveur des élèves dijonnais durant la saison 2014/2015	41 016,00	4 000,00	2 500,00	
2014 - 01858-01	25 - ALLIANCE DIJON NATATION	2 COURS DU PARC PISCINE DU CARROUSEL	21000 DIJON	solde de la subvention pour la location de lignes d'eau du bassin olympique du Grand Dijon	59 004,00	7 286,00	6 384,00	
2014 - 01899-01	303 - BOWLING CLASSIC DIJON COTE D OR	73 ROUTE DE DIJON	21600 LONGVIC	pour sa participation à la coupe d'Europe des clubs du 29 septembre au 4 octobre 2014 à Varazdin	5 000,00	2 000,00	1 600,00	

2014 - 01957-01	49 - ASPTT DIJON	RUE FRANCOIS MITTERRAND	21850 ST APOLLINAIRE	pour l'organisation d'un cyclo-cross, le 29 novembre 2014	1 390,00	500,00	400,00	
2014 - 01981-01	212 - ROLLER SKATING DIJON BOURGOGNE	12 RUE JULES VIOLLE	21000 DIJON	pour l'organisation de la dernière manche des inter-zones Est, les 17 et 18 janvier 2015	6 200,00	2 000,00	1 100,00	
2014 - 02003-01	246 - UNION SPORTIVE DES CHEMINOTS DIJONNAIS	11 BIS RUE DU DOCTEUR RICHET	21000 DIJON	pour l'organisation d'un gala de boxe, le 20 décembre 2014	5 900,00	3 000,00	2 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	15		Montant	37 826,80	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- le solde au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier de l'action accompagné des justificatifs correspondants qu'il conviendra d'adresser à la Direction des Services Financiers



Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide INVEST\_ECOLOGIE

Opération	01P114O003 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P114E10 - EPIS-D-Ecologie urbaine
Crédits votés	500,00
Crédits disponibles avant session	500,00
Crédits pré-affectés sur	8 000,00
Crédits pré-affectés sur session	8 000,00
Crédits disponibles après session	-7 500,00

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 02011-01	20264 - JARDINOT BOURGOGNE FRANCHE COMTE	34 A BOULEVARD DE LA MARNE CHEZ MONSIEUR GERARD PANIER	21000 DIJON	acquisition d'abris de jardin et de récupérateurs d'eau de pluie pour les jardins des Valendons	12 000,00	8 000,00	8 000,00	
TOTAUX	Nombre de dossiers			1	Montant		8 000,00	

Cette aide financière sera mandatée lorsque l'association aura transmis, à la Direction des Services Financiers, les justificatifs des dépenses réalisées.

<b>Opération</b>	01P114O003 - Soutien aux associations
<b>AP/EPCP</b>	01P114E12 - EPFS-D-Ecologie urbaine
<b>Crédits votés</b>	8 500,00
<b>Crédits disponibles avant session</b>	1 500,00
<b>Crédits pré-affectés sur opération</b>	1 000,00
<b>Crédits pré-affectés sur session</b>	1 000,00
<b>Crédits disponibles après session</b>	500,00

Libellé du Type d'aide FONCT\_ECOLOGIE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 02060-01	153 - SLOW FOOD DIJON COTE D OR	18 RUE CHARLES DE MONTALEMBERT	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2014	1 500,00	1 200,00	500,00	
<b>TOTAUX</b>			Nombre de dossiers	1		Montant	500,00	

Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire.

<b>Opération</b>	01P114O003 - Soutien aux associations
<b>AP/EPCP</b>	01P114E12 - EPFS-D-Ecologie urbaine
<b>Crédits votés</b>	8 500,00
<b>Crédits disponibles avant session</b>	1 500,00
<b>Crédits pré-affectés sur opération</b>	1 000,00
<b>Crédits pré-affectés sur session</b>	1 000,00
<b>Crédits disponibles après session</b>	500,00

Libellé du Type d'aide PROJETS\_ECOLOGIE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2014 - 02061-01	153 - SLOW FOOD DIJON COTE D OR	18 RUE CHARLES DE MONTALEMBERT	21000 DIJON	pour l'organisation de la manifestation "Disco Soupe", le 13 décembre 2014	1 750,00	1 250,00	500,00	
<b>TOTAUX</b>			Nombre de dossiers	1		Montant	500,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- le solde au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier de l'action accompagné des justificatifs correspondants qu'il conviendra d'adresser à la Direction des Services Financiers



**MAIRIE DE DIJON**  
PALAIS DES ÉTATS DE BOURGOGNE

**CONVENTION**  
**relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION**

Entre, d'une part,

La VILLE de DIJON représentée par Monsieur Jean-Claude DECOMBARD, Adjoint délégué aux Sports, dûment habilité, par délibération du conseil municipal en date du 24 novembre 2014,

Et, d'autre part,

L'ASPTT DIJON, représentée par son Président, Monsieur Denis BERGEOT.

**ATTENDU**

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de la subvention**

La subvention octroyée par la Ville de Dijon est destinée à permettre l'organisation, par les sections cyclisme et escrime de l'ASPTT Dijon, de deux manifestations en 2014.

## **Article 2 : Montant de l'aide financière**

La subvention attribuée s'élève à 2 000,00 € et se répartit ainsi:

. 1 600 € pour l'organisation, par la section escrime, le 2 novembre 2014, du circuit national de sabre dames et hommes juniors.

. 400 € pour l'organisation, par la section cyclisme, le 29 novembre 2014, d'un cyclo-cross départemental.

## **Article 3 : Modalités de versement de la subvention**

La subvention sera versée par mandat administratif, à hauteur de 80% dès que la présente convention sera devenue exécutoire et le solde sur présentation du bilan définitif des manifestations.

Fait à Dijon, le

Le Président de l'association,

L'Adjoint délégué aux Sports,

Denis BORGEOU

Jean-Claude Decombard



**MAIRIE DE DIJON**  
PALAIS DES ÉTATS DE BOURGOGNE

**CONVENTION**  
**relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION**

Entre, d'une part,

La VILLE de DIJON représentée par Monsieur Jean-Claude DECOMBARD, Adjoint délégué aux Sports, dûment habilité, par délibération du conseil municipal en date du 24 novembre 2014,

Et, d'autre part,

L'ALLIANCE DIJON JUDO 21, représentée par son Président, Monsieur Jacques BERTHET.

**ATTENDU**

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de la subvention**

La subvention octroyée par la Ville de Dijon est destinée à apporter à l'Alliance Dijon Judo 21 un acompte sur le fonctionnement de la saison 2014-2015.

**Article 2 : Montant de l'aide financière**

La subvention attribuée s'élève à 12 000,00 €.

### **Article 3 : Conditions d'utilisation de la subvention**

L'association s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

A cet effet, l'Alliance Dijon Judo 21 s'engage à produire, dans les six mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été attribuée, un compte de résultats précis présentant une ventilation uniforme et détaillée de ses charges financières, notamment dans chacune des six rubriques ci-dessous mentionnées :

- les frais de déplacements en compétitions, y compris les frais éventuels de restauration et d'hébergement ;
- les charges salariales de personnel, qu'il s'agisse de cadres techniques ou de personnels administratifs ;
- les salaires, primes et indemnités diverses versés aux athlètes et aux entraîneurs, y compris les frais de déplacements ;
- les frais fédéraux : achats et ristournes sur les licences aux organismes fédéraux, frais d'engagements dans les différents tournois et compétitions, frais d'arbitrage... ;
- les achats de matériel et d'équipements sportifs, à l'exclusion des dépenses d'investissement ;
- les frais administratifs : siège social (loyers, emprunts...), bureau (téléphone, timbres, papier...), déplacements en dehors des compétitions (réunions, représentations...), dépenses diverses (récompenses, réceptions, convivialité...).

Elle s'engage par ailleurs à faire figurer de façon visible le logo de la Ville de Dijon sur ses différents supports de communication et sur les tenues sportives de ses licenciés, dans un format au moins similaire à celui des logos des autres collectivités territoriales partenaires du club.

### **Article 4 : Modalités de versement de la subvention**

La subvention sera versée par mandat administratif, dès que la présente convention sera devenue exécutoire.

Fait à Dijon, le

Le Président de l'association,

L'Adjoint délégué aux Sports,

Jacques BERTHET

Jean-Claude DECOMBARD



**MAIRIE DE DIJON**  
PALAIS DES ÉTATS DE BOURGOGNE

**CONVENTION**  
**relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION**

Entre, d'une part,

La VILLE de DIJON représentée par Monsieur Jean-Claude DECOMBARD, Adjoint délégué aux Sports, dûment habilité, par délibération du conseil municipal en date du 24 novembre 2014,

Et, d'autre part,

L'ASSOCIATION DIJON GYM, représentée par son Président, Monsieur Xavier MIROUDOT.

**ATTENDU**

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de la subvention**

La subvention octroyée par la Ville de Dijon est destinée à apporter à l'Association Dijon Gym, d'une part, une aide complémentaire de fonctionnement pour la saison 2013-2014, destinée à financer un poste d'animateur sportif et, d'autre part, à permettre l'organisation d'une manifestation en 2014.



## **Article 2 : Montant de l'aide financière**

La subvention attribuée s'élève à 16 600 € et se répartit ainsi:

. 15 000 € d'aide complémentaire de fonctionnement pour la saison 2013-2014, destinée à financer un poste d'animateur sportif ;

. 1 600 € pour l'organisation, le 13 décembre 2014, d'un gala dans le cadre du vingtième anniversaire du club.

## **Article 3 : Modalités de versement de la subvention**

Les subventions seront versées par mandat administratif, l'aide complémentaire de fonctionnement dès que la présente convention sera devenue exécutoire, celle destinée à l'organisation du gala de gymnastique, à hauteur de 80% dès que la présente convention sera devenue exécutoire et le solde sur présentation du bilan définitif de la manifestation.

Fait à Dijon, le

Le Président de l'association,

L'Adjoint délégué aux Sports,

Xavier MIROUDOT

Jean-Claude Decombard



**MAIRIE DE DIJON**  
PALAIS DES ÉTATS DE BOURGOGNE

**CONVENTION**  
**relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION**

Entre, d'une part,

La VILLE de DIJON représentée par Monsieur Jean-Claude DECOMBARD, Adjoint délégué aux Sports, dûment habilité, par délibération du conseil municipal en date du 24 novembre 2014,

Et, d'autre part,

Le DIJON UNIVERSITE CLUB ATHLETISME, représenté par son Président, Monsieur Alain BULOT.

**ATTENDU**

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de la subvention**

La subvention octroyée par la Ville de Dijon est destinée à apporter au Dijon Université Club Athlétisme, d'une part, une aide complémentaire de fonctionnement pour la saison 2013-2014, destinée à financer un poste d'animateur sportif et, d'autre part, à permettre l'organisation d'une manifestation en 2014.

## **Article 2 : Montant de l'aide financière**

La subvention attribuée s'élève à 20 400 € et se répartit ainsi:

. 18 000 € d'aide complémentaire de fonctionnement pour la saison 2013-2014, destinée à financer un poste d'animateur sportif ;

. 2 400 € pour l'organisation, le 13 décembre 2014, de la 5ème édition du meeting international indoor « Happy Jump » de saut en hauteur et de saut à la perche.

## **Article 3 : Conditions d'utilisation de la subvention**

L'association s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

A cet effet, le Dijon Université Club Athlétisme s'engage à produire, dans les six mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été attribuée, un compte-rendu financier qui attestera la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Il s'engage par ailleurs à faire figurer de façon visible le logo de la Ville de Dijon sur ses différents supports de communication et sur les tenues sportives de ses athlètes, dans un format au moins similaire à celui des logos des autres collectivités territoriales partenaires du club.

## **Article 4 : Modalités de versement de la subvention**

Les subventions seront versées par mandat administratif, l'aide complémentaire de fonctionnement dès que la présente convention sera devenue exécutoire, celle destinée à l'organisation du meeting d'athlétisme, à hauteur de 80% dès que la présente convention sera devenue exécutoire et le solde sur présentation du bilan définitif de la manifestation.

Fait à Dijon, le

Le Président de l'association,

L'Adjoint délégué aux Sports

Alain BULOT

Jean-Claude DECOMBARD



**MAIRIE DE DIJON**  
PALAIS DES ÉTATS DE BOURGOGNE

**CONVENTION**  
**relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION**

Entre, d'une part,

La VILLE de DIJON représentée par Monsieur Jean-Claude DECOMBARD, Adjoint délégué aux Sports, dûment habilité, par délibération du conseil municipal en date du 24 novembre 2014,

Et, d'autre part,

L'ALLIANCE DIJON GYM 21, représentée par sa Présidente, Madame Astrid KORN.

**ATTENDU**

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de la subvention**

La subvention octroyée par la Ville de Dijon est destinée à permettre la participation de Sarah KORN, du 11 au 17 novembre 2014, aux championnats du monde de tumbling, à Daytona Beach (Etats Unis).

## **Article 2 : Montant de l'aide financière**

La subvention attribuée s'élève à 500 €.

## **Article 3 : Conditions d'utilisation de la subvention**

L'association s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

A cet effet, l'Alliance Dijon Gym 21 s'engage à produire, dans les six mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été attribuée, un compte-rendu financier qui attestera la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Elle s'engage par ailleurs à faire figurer de façon visible le logo de la Ville de Dijon sur ses différents supports de communication et sur les tenues sportives de ses gymnastes, dans un format au moins similaire à celui des logos des autres collectivités territoriales partenaires du club.

## **Article 4 : Modalités de versement de la subvention**

La subvention sera versée par mandat administratif, à hauteur de 80 % dès que la présente convention sera devenue exécutoire et le solde sur présentation du bilan définitif de l'action.

Fait à Dijon, le

La Présidente de l'association,

L'Adjoint délégué aux Sports,

Astrid KORN

Jean-Claude DECOMBARD



**MAIRIE DE DIJON**  
PALAIS DES ÉTATS DE BOURGOGNE

**CONVENTION**  
**relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION**

Entre, d'une part,

La VILLE de DIJON représentée par Monsieur Jean-Claude DECOMBARD, Adjoint délégué aux Sports, dûment habilité, par délibération du conseil municipal en date du 24 novembre 2014,

Et, d'autre part,

Le CLUB DES PATINEURS ET HOCKEYEURS DIJONNAIS, représenté par son Président, Monsieur Olivier RITZ.

**ATTENDU**

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de la subvention**

La subvention octroyée par la Ville de Dijon est destinée à apporter au Club des Patineurs et Hockeyeurs Dijonnais, une aide complémentaire de fonctionnement exceptionnelle pour la saison 2013-2014.

**Article 2 : Montant de l'aide financière**

La subvention attribuée s'élève à 23 000,00 €.

### **Article 3 : Conditions d'utilisation de la subvention**

L'association s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

A cet effet, le Club des Patineurs et Hockeyeurs Dijonnais s'engage à produire, dans les six mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été attribuée, un compte de résultats précis présentant une ventilation uniforme et détaillée de ses charges financières, notamment dans chacune des six rubriques ci-dessous mentionnées :

- les frais de déplacements en compétitions, y compris les frais éventuels de restauration et d'hébergement ;
- les charges salariales de personnel, qu'il s'agisse de cadres techniques ou de personnels administratifs ;
- les salaires, primes et indemnités diverses versés aux athlètes et aux entraîneurs, y compris les frais de déplacements ;
- les frais fédéraux : achats et ristournes sur les licences aux organismes fédéraux, frais d'engagements dans les différents tournois et compétitions, frais d'arbitrage... ;
- les achats de matériel et d'équipements sportifs, à l'exclusion des dépenses d'investissement ;
- les frais administratifs : siège social (loyers, emprunts...), bureau (téléphone, timbres, papier...), déplacements en dehors des compétitions (réunions, représentations...), dépenses diverses (récompenses, réceptions, convivialité...).

### **Article 4 : Modalités de versement de la subvention**

La subvention sera versée par mandat administratif, dès que la présente convention sera devenue exécutoire.

Fait à Dijon, le

Le Président de l'association,

L'Adjoint délégué aux Sports

Olivier RITZ

Jean-Claude DECOMBARD



**MAIRIE DE DIJON  
PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE**

**CONVENTION  
relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION**

Entre, d'une part,

La VILLE de DIJON représentée par son maire en exercice dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du 24 novembre 2014, lui-même représenté par Madame Françoise TENENBAUM, Adjointe déléguée à la solidarité, à la santé et aux personnes âgées,

Et, d'autre part,

UNE MAISON DE PARENTS EN BOURGOGNE, représentée par son Président, Monsieur Henri MAZUE, agissant au nom et pour le compte du dit organisme en vertu d'une Assemblée Générale en date.....,

**ATTENDU**

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de la subvention**

La subvention octroyée, au titre de 2014, par la Ville de Dijon à l'association Une maison de parents en Bourgogne est destinée à la réalisation de travaux d'extension de la Maison de parents en Bourgogne.

**Article 2 : Montant de l'aide financière**

La subvention attribuée s'élève à 50 000 € (cinquante-mille euros).

**Article 3 : Condition d'utilisation de la subvention**

L'association s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon la somme indûment perçue.

A cet effet, l'association Une maison de parents en Bourgogne s'engage à produire un compte-rendu financier qui attestera la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans les six mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel elle a été attribuée, ainsi qu'un rapport d'activité détaillé.



**Article 4 : Modalités de versement de la subvention**

La subvention sera mandatée lorsque l'association aura transmis, à la Direction des Services Financiers, les factures acquittées relatives aux travaux.

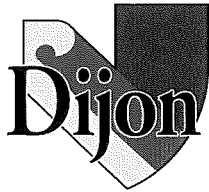
Fait à Dijon, le

Le Président d'Une maison de  
parents en Bourgogne,

L'Adjointe déléguée à la solidarité,  
à la santé et aux personnes âgées

Henri MAZUE

Françoise TENENBAUM



**MAIRIE DE DIJON**  
PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

**CONVENTION**  
**relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION**

Entre, d'une part,

La VILLE de DIJON représentée par Madame Sladana ZIVKOVIC, Adjointe déléguée aux relations internationales et aux relations extérieures, dûment habilitée par délibération du conseil municipal en date du 24 novembre 2014,

Et, d'autre part,

Le Centre de Rencontres Internationales et de Séjour de Dijon représenté par Monsieur Jacques DANIERE, Président, agissant au nom et pour le compte dudit organisme,

**ATTENDU**

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de la subvention**

La subvention octroyée par la Ville de Dijon au Centre de Rencontres Internationales et de Séjour de Dijon est destinée à financer la réalisation de travaux de rénovation et d'aménagement de la salle de restauration.

**Article 2 : Montant de l'aide financière**

La subvention s'élève à 50 000 €.

**Article 3 : Condition d'utilisation de la subvention**

Le Centre de Rencontres Internationales et de Séjour de Dijon s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, il sera tenu de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

**Article 4 : Modalités de versement de la subvention**

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 %, soit la somme de 40 000 €, dès que la présente convention sera devenue exécutoire,
- 20 %, soit la somme de 10 000 €, dès que le Centre de Rencontres Internationales et de Séjour de Dijon aura adressé, à la Direction des Services Financiers, le bilan financier définitif des travaux réalisés accompagné des justificatifs correspondants.

**Fait à Dijon, le**

**Le Président  
du Centre de Rencontres Internationales  
et de Séjour de Dijon  
Jacques DANIERE**

**L'Adjointe déléguée  
aux relations internationales  
et aux relations extérieures  
Sladana ZIVKOVIC**